



Nouméa, le 31 mars 2020

## Rôle des structures d'accompagnement et de représentation des entreprises ?

Dans l'accompagnement des entreprises, il y a plusieurs interlocuteurs et les entreprises peuvent s'y perdre. Aussi il nous a semblé utile de vous expliquer le rôle de chacun, bref le qui fait quoi !

### Les organisations patronales

Les organisations patronales sont interprofessionnelles, ou autrement dit intersectorielles, elles ont pour rôle la représentation et la défense des entreprises en matière économique et sociale. Les organisations patronales sont des syndicats patronaux qui ont comme homologue les syndicats de salariés. Elles sont donc particulièrement affûtées en matière sociale.

Le rôle des organisations patronales est d'agir en amont des décisions du gouvernement sur les projets de textes et sur tout dossier de défense des intérêts des entreprises et en aval dans l'information à ses adhérents.

Elles sont aussi l'interlocuteur unique en matière de dialogue social.

Ce sont des organisations où les entreprises adhèrent volontairement et financées essentiellement par les cotisations de leurs membres.

Il existe 3 organisations patronales reconnues représentatives des entreprises en Nouvelle-Calédonie au niveau territorial, comme au niveau du secteur privé en vertu des articles LP 322-1 et LP 322-2 du code du travail : le MEDEF-NC, la CPME-NC et l'U2P-NC.

C'est en raison de nos missions que nous avons décidé dès le 19 mars de faire front commun et de s'unir pour gagner en efficacité et en réactivité en constituant cette inter-patronale.

## Les syndicats professionnels

Les syndicats professionnels représentent et défendent les entreprises de leur secteur d'activité.

Ils ont une connaissance aiguisée des problématiques spécifiques à leur secteur et ce sont eux qui traitent de ces questions particulières. Ils recensent également les questions de leurs adhérents et les font remonter pour celles qui sont transversales, c'est-à-dire communes à toutes les entreprises à leur organisation patronale d'affiliation lorsqu'ils sont affiliés à l'une d'elle. Ils peuvent partager également les informations auprès des chambres consulaires.

Les syndicats professionnels remontent également à leur organisation patronale leurs problématiques pour que nous les relayons au gouvernement à l'occasion des réunions qui ont lieu sur cette crise du COVID, lorsqu'ils n'y participent pas directement.

## Les clusters

Ce sont des associations qui ont pour mission de structurer une filière économique. Un cluster regroupe des acteurs d'un même secteur, il leur permet de mieux se connaître, de faire des affaires en commun et de répondre ensemble à des appels d'offre. Cela permet aux membres du cluster l'accès aux marchés plus conséquents, de faire émerger des partenariats, des innovations, des coopérations territoriales, régionales ou nationales. Un cluster n'est pas un syndicat et est exclusivement orienté business.

## Les chambres consulaires

Elles accompagnent les entreprises sur les aspects opérationnels de la vie des entreprises et exerce des activités d'appui.

Le gouvernement a ainsi confié aux chambres consulaires en lien avec ses administrations de gérer le numéro vert et de participer à la remontée des FAQ des entreprises vers le site COVID 19 alimenté par les directions compétentes de la NC.

Ce sont des établissements publics industriels et commerciaux et elles sont financées prioritairement par l'impôt.

Les entreprises sont obligatoirement ressortissantes de l'une des trois Chambres : CCI, Chambre du Commerce et d'Industrie, CMA, chambre des Métiers et de l'Artisanat et CANC, Chambre d'Agriculture.